



Berne, le 12 août 2020

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 12 août 2020, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur sa proposition de contre-projet à l'initiative sur l'élevage intensif. Vous trouverez en annexe le contre-projet proposé ainsi que le rapport explicatif pour avis.

La proposition de contre-projet direct vise à compléter la Constitution par le principe selon lequel tous les animaux doivent être détenus conformément à leurs besoins du début à la fin de leur vie. Afin de concrétiser cet objectif, il faut inscrire dans la Constitution la protection du bien-être des animaux et, pour les animaux de rente, un hébergement respectueux, des sorties régulières et des conditions respectueuses lors de l'abattage.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **20 novembre 2020**. Le message devrait être adopté au cours du 2^e trimestre 2021. Quant à la votation populaire, elle aura lieu probablement en 2022 ou 2023.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Vous trouverez également à cette adresse un lien pour accéder au modèle de document vous permettant de saisir votre avis. Ce modèle contient des questions sur les points essentiels du contre-projet direct.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti : vernehmlassungen@blv.admin.ch.



Pour toute question ou complément d'information, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- Mirjam Baldegger (mirjam.baldegger@blv.admin.ch) tél. 058 467 10 46
- Adrian Kunz (adrian.kunz@blv.admin.ch) tél. 058 462 68 91

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral